

DOSSIER de CANDIDATURE
aux épreuves d'entrée en formation

DE JEPS
Spécialité « perfectionnement sportif »
Mention « Sports Équestres»

Session 2022/2023

Identification du candidat :

Madame Monsieur

Nom :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : le __ / __ / ____ à

Adresse :

CP : __ __ __ Ville :

Tél : E-mail :

Nationalité :

Situation de famille : célibataire marié(e) divorcé(e) ou séparé(e) veuf(ve)
 pacsé(e) en concubinage

Nombre d'enfants : __

N° d'assuré social :

Sous le régime : général agricole autre :



Je soussigné(e), déclare sur l'honneur :

Avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente,

Que les renseignements fournis dans mon dossier de candidature sont sincères et véritables,

Fait le :

Signature du (de la) candidat(e) :

Conditions générales de vente - MDME

<p>Les présentes conditions générales ont pour objet de préciser l'organisation des relations contractuelles entre la SARL MDME et le cocontractant aux tests de sélection : elles déterminent ainsi les conditions d'inscription et de réalisation des tests de sélection. A ce titre, et sauf dérogation, elles s'appliquent à tous les tests de sélection dispensés par la SARL MDME.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 1. CONDITIONS D'INSCRIPTION</u></p> <p>1.1. Fiche d'inscription: Pour s'inscrire aux tests de sélection de la formation souhaitée, le cocontractant a obtenu le dossier d'inscription composé des présentes conditions générales et de l'ensemble des pièces nécessaires à la constitution du dossier. Il appartient au cocontractant de remplir lisiblement le dossier d'inscription, de le signer et de l'adresser ensuite à la SARL MDME. Il joint à son envoi l'intégralité des pièces nécessaires à la constitution de son dossier avant la date limite d'inscription. La signature du dossier d'inscription vaut acceptation des présentes conditions générales de vente et engagement contractuel.</p> <p>1. 2. Convocation: A réception du dossier d'inscription complet et à l'issue de la date limite d'inscription, la SARL MDME adresse une convocation au cocontractant.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 2. CONDITIONS TARIFAIRES</u></p> <p>2.1. Tarifs des tests de sélection: Les tarifs applicables sont ceux en vigueur au jour de l'inscription.</p> <p>2.2. Modalités de paiement: Le prix des tests de sélection et des prestations rattachées (boxes...) est du au premier jour de la prestation, y compris en cas d'abandon en cours de test. Le paiement sera effectué à réception de la facture. La SARL MDME envoie une facture au cocontractant.</p> <p>2.3. Financement de la formation: Les tests de sélection ne font pas partie du dispositif de formation professionnelle continue, ils ne peuvent être pris en charge par un organisme financeur.</p>	<p>Le cocontractant est redevable de l'intégralité du coût des tests qui lui est facturé.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 3. DELAI DE RETRACTATION</u></p> <p>Une fois le dossier d'inscription envoyé à la SARL MDME, le cocontractant dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 4. NON REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u></p> <p>Si le test de sélection ne peut être réalisé dans son intégralité, l'inscription aux tests est résiliée dans les conditions décrites ci-après.</p> <p>4.1. Annulation du fait du cocontractant : Le cocontractant qui souhaite annuler sa participation au delà du délai de rétractation doit en informer la SARL MDME par tout moyen écrit assorti d'un accusé réception. L'annulation est possible dans les conditions suivantes : - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME plus de 7 jours ouvrés avant le début des tests de sélection n'entraîne aucune facturation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME de 7 à 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 75% du montant de la formation. - toute demande d'annulation reçue par la SARL MDME moins de 3 jours ouvrés avant le début des tests de sélection entraîne une facturation de 100% du montant des tests. L'absence aux tests de sélection sans annulation préalable entraînera la facturation de l'intégralité des tests de sélection.</p> <p>4.2. Annulation du fait de la SARL MDME : Il est convenu que faute de réalisation totale ou partielle des tests de sélection indépendante du cocontractant, la SARL MDME propose un report des tests ou un remboursement au cocontractant des sommes indûment perçues. La SARL MDME a la possibilité d'annuler les tests de sélection dans un délai de 4 jours ouvrables avant le commencement des tests si le nombre d'inscription est insuffisant.</p>	<p>Dans ce cas, la SARL MDME adresse un courriel actant de la résiliation des tests de sélection ainsi qu'un descriptif des éventuelles modalités de report.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 5. REMPLACEMENT ET REPORT D'INSCRIPTION</u></p> <p>Le report d'inscription est admis d'une session à une autre dans la limite des places disponibles. Le cocontractant effectue sa demande par un courrier recommandé avec accusé de réception, la SARL MDME confirme ou non la possibilité de report par écrit dans un délai raisonnable.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 6. REALISATION DES TESTS DE SELECTION</u></p> <p>Les modalités particulières de réalisation des tests de sélection sont détaillées dans le programme. Seule l'admission ou non en formation est communiquée par écrit à l'issue des tests de sélection.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 7. ASSURANCES</u></p> <p>Pour tout test de sélection, le cocontractant doit fournir son attestation en responsabilité civile.</p> <p>Il est informé qu'il a la possibilité de souscrire auprès de la compagnie de son choix une assurance complémentaire couvrant les dommages corporels qu'il pourrait subir.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 8. DISPOSITIONS DIVERSES</u></p> <p>Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978, le cocontractant peut accéder aux informations le concernant, les rectifier et s'opposer à leur diffusion à des tiers. Le droit d'accès s'exerce par écrit (mail ou postal) auprès du service juridique de l'établissement.</p> <p style="text-align: center;"><u>Article 9. REGLEMENT DES LITIGES</u></p> <p>Toute contestation fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. À défaut, en cas de litiges la juridiction compétente sera celle du siège du défendeur.</p>
--	---	---

Tests de Sélection

DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » Mention « Sports Équestres »)

Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation,
- Être titulaire ou non d'un diplôme d'encadrement avec au minimum le niveau Amateur 2 grand prix dans la discipline du CSO, Amateur 3 préliminaire dans la discipline du Dressage .
- Disposer d'un cheval (6 ans minimum), Cheval personnel obligatoire durant la formation et lors du passage des tests.
- Être titulaire de l'attestation de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement de l'équitation datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation ;

Dates :

Tests de sélection : à définir

La Direction de la Formation vous adressera une convocation aux tests (TEP et Sélection).

Restauration et hébergement :

Pas de restauration et d'hébergement sur place mais diverses possibilités à proximité.

Frais d'inscription aux tests de sélection :

100 € TTC + 30 € TTC / jour pour la pension du cheval

Votre chèque ne sera encaissé que le 1er jour des tests de sélection. En cas d'annulation dans le délai de rétractation, votre chèque vous sera restitué.

Financement de la formation :

Différents dispositifs en vigueur dans le domaine de la formation professionnelle permettent aux stagiaires de bénéficier de prises en charge ou d'aides. Le service financement des formations de l'EURL MDME se charge d'étudier la solution la plus adaptée à chaque cas. Il est conseillé de contacter : Marceau Demelemester au 06 24 71 01 78 ou marceau@mdme.fr

Les stagiaires souhaitant bénéficier d'éventuelles aides financières doivent impérativement commencer leurs recherches dès le retrait de ce dossier de candidature.

Le dossier de candidature est à retourner COMPLET par mail:

mdme@demelemester.com

Récapitulatif des pièces à joindre obligatoirement à votre dossier de candidature

ATTENTION

Aucun dossier incomplet ne sera pris en compte

- Le dossier de renseignements à l'entrée en formation complet
- Un exemplaire de votre curriculum vitae, accompagné d'une lettre de motivation et de votre projet professionnel.
- Une photocopie de la licence FFE (en cours de validité recto-verso)
- Un chèque daté et signé, libellé à l'ordre de MDME, du montant des frais des tests de sélection et des frais annexes (boxes) (non remboursable hors délai de rétractation)
- Une photocopie de votre pièce d'identité (carte d'identité en cours de validité recto verso, ou passeport en cours de validité, ou livret de famille, ou copie ou extrait d'acte de naissance)
N.B. : Le permis de conduire n'est pas considéré comme pièce valable.
- Une photocopie de votre attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou PSC1 ou BNS
- Un certificat médical d'absence de contre-indication* à la pratique et l'enseignement de l'équitation en compétition datant de moins de trois mois. (*termes exacts à respecter).
- La photocopie des justificatifs des unités capitalisables et/ou TEP déjà obtenues précisées dans le dossier de renseignements

Cadre réservé à l'administration

Réception : __ / __ / ____ par : _____

Dossier Complet avec règlement des frais:

- Oui
- Non

Observations :

Dossier de renseignements à l'entrée en formation

FORMATION SUIVIE

Organisme de formation : SARL MDME

Formation : DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif »

Numéro de session de formation :

UNITE(S) CAPITALISABLE(S) ACQUISE(S) (joindre les justificatifs) :

UC	DATE D'OBTENTION ou EQUIVALENCE
<input type="checkbox"/> UC 1	
<input type="checkbox"/> UC 2	
<input type="checkbox"/> UC 3	
<input type="checkbox"/> UC 4	

QUALIFICATIONS DÉJÀ OBTENUES

DIPLÔMES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	Brevet des collèges ou BEPC	Inférieur au baccalauréat (préciser)	Baccalauréat (préciser)	Supérieur au baccalauréat (préciser)
Autres (préciser le niveau)				

DIPLÔMES PROFESSIONNELS

(cocher ou compléter la case correspondante)

Aucun	CAP	BEP	Baccalauréat professionnel (préciser)	BTS	Licence professionnelle
Autres (préciser le niveau)					

DIPLÔMES JEUNESSE ET SPORT
(cocher la case correspondante)

BASE BAFA BAFD (préciser)	BAPAAT	BEES 1 er (Préciser l'option)	BPJEPS (Préciser la spécialité)	BEATEP	BEES 2ème (Préciser l'option)	DEFA	DEJEPS (Préciser la mention)	DESJEPS (Préciser la mention)
Autres (préciser)								

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE
(cocher et compléter la case correspondante)

CDI		CDD		CONTRATS AIDÉS					
				Aides au projet associatif			Aides à la personne		
temps partiel	temps plein	temps partiel	temps plein	Plan sport emploi (PSE)	Emploi tremplin pour les territoires (ETT)	Emploi d'avenir (EA)	Contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE)	Contrat d'avenir (CAV)	Contrat initiative emploi (CIE)
Travailleur indépendant ou Auto entrepreneur (préciser)									
Autres (préciser : à la recherche d'un emploi, étudiant, apprenti, ...)									

Annexe 1

Aide au Financement

Il existe diverses possibilités de prises en charge pour vous aider à financer votre formation, en totalité ou en partie. L'accès aux différents dispositifs existants dépend de votre situation personnelle, sociale, familiale et surtout, de votre situation au regard de l'emploi.

Les droits ne sont pas systématiques et nous vous recommandons d'effectuer vos démarches dès votre inscription aux épreuves de sélection.

LES AIDES POSSIBLES VARIENT SELON VOTRE STATUT :

- **Agé(e) de moins de 26 ans :**

Contactez la Mission Locale de votre secteur. Prévoir 2 à 3 RDV avant de pouvoir prétendre à une aide (chèque qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), FAJ (Fonds d'Aide aux Jeunes), emplois d'avenir ...etc).

- **Sans emploi :**

Pour les demandeurs d'emploi non inscrits, il est impératif de vous inscrire à Pôle Emploi et de demander à rencontrer un Conseiller.

Différents dispositifs peuvent être mis en place : Chèque Qualification Région, PRF (Programme Régional de Formation), actions conventionnées, AIF (Aides Individuelles à la formation), contrats aidés, CPF (Compte Personnel de Formation)etc).

Allocataire du RSA ou bénéficiaire d'autres minima sociaux (il vous faut prendre contact avec votre référent RSA ou votre assistante sociale). Aide possible du Conseil Général (FAJ(Fonds d'Aide aux Jeunes)...etc).

- **Salarié :(en CDI – CDD) :**

Vous devez informer votre employeur de votre projet et solliciter l'organisme auquel il cotise au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit de OCAPIAT) ou tout autre OPCA (Organisme Paritaire Collecteur Agréé).

- **Dirigeant et Travailleur indépendant :**

Vous pouvez solliciter l'organisme auquel vous cotisez au titre de la formation professionnelle (en général il s'agit du VIVEA).

Si vous ne cotisez pas, vous devrez payer vous-même votre formation.

- **Sportif de haut niveau :**

Prenez contact avec votre Fédération, votre Ligue, ou encore votre club. Plus d'information sur le site du ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : <http://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sport-performance/Sport-de-haut-niveau/>

Attention :

- 1 - Aucune demande d'aide ne peut être acceptée si elle est effectuée au moment d'entrer en formation**
- 2 - Les dispositifs sont différents d'une région à l'autre.**
- 3 - Les démarches doivent être faites dans votre région d'origine.**

Annexe 2

Le déroulement des épreuves

Afin de vous aider dans votre préparation, voici quelques renseignements concernant le déroulement de la sélection.

I – Les tests d'exigences préalables (TEP) :

A. - Tests techniques

Le candidat réalise les 2 tests suivants dans un ordre indifférent :

- Test A1 : Test technique de dressage de niveau « Amateur 3 grand prix »
- Test A2 : Test technique de CSO de niveau « Amateur 2 » (1 m 05 à 1 m 10).

B. - Test pédagogique

Le candidat réalise un test pédagogique consistant en la conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat d'une durée de vingt minutes dans la discipline de son choix figurant ci-dessous, pour trois cavaliers de niveau galop 5 ou plus, suivi d'un entretien d'une durée de dix minutes au maximum.

Liste des disciplines proposées par l'OF:

- dressage ;
- saut d'obstacles.

**VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE - MENTION EQUITATION
Test technique A1 : Dressage**

Date :

Lieu :

Candidat : Nom

Prénom

Déroulement

Présentation de la reprise de dressage Amateur 2 Grand Prix ou niveau équivalent.

Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques DRESSAGE du règlement des compétitions « Amateur » de la FFE.

Rectangle de 60x20m.

La reprise peut être dictée.

Critères

Attitude, fonctionnement, assiette et aisance du cavalier

Justesse dans l'emploi des aides

Correction du tracé

Correction des allures (rythme, régularité, franchise)

Qualité du contact, correction de l'attitude, perméabilité aux aides

Impulsion, rectitude

Synthèse de l'évaluation

FAVORABLE

DEFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS

Noms Prénoms et signatures des évaluateurs.

**VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE - MENTION EQUITATION
Test technique A2 : CSO**

Date :

Lieu :

Candidat : Nom

Prénom

Déroulement

Réalisation d'un parcours de CSO Amateur 1 ou équivalent aux normes techniques en vigueur.
Tenue et harnachement conformes aux dispositions spécifiques au CSO du règlement des compétitions «Amateur » de la FFE.
Respect des conditions réglementaires d'élimination

Critères

Attitude, fonctionnement, stabilité, liant et aisance du cavalier

Justesse dans l'emploi des aides

Impulsion, régularité de la cadence, amplitude adaptée

Correction du tracé (qualité des courbes et du centrage)

Correction des sauts (encadrement et trajectoire)

Qualité du contact, harmonie, fluidité

Synthèse de l'évaluation

FAVORABLE

DEFAVORABLE

MOTIVATION DE L'AVIS

Noms Prénoms et signatures des évaluateurs.

VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE - MENTION EQUITATION Test pédagogique		
Date :		Lieu :
Candidat :	Nom	Prénom
Déroulement - Conduite d'une séance de perfectionnement de travail sur le plat dans une discipline au choix du candidat, pour un groupe de trois cavaliers de niveau galop 5 minimum – Durée : 20 minutes - Entretien d'une durée de 10 minutes maximum		
Heure début :	Signature du candidat à la fin de l'entretien	
Heure fin :		
Discipline support du test :		
Attelage <input type="checkbox"/>	CCE <input type="checkbox"/>	CSO <input type="checkbox"/> Dressage <input type="checkbox"/> Endurance <input type="checkbox"/>
	Eq. western <input type="checkbox"/>	Voltige <input type="checkbox"/>
SEANCE		
Gestion de la sécurité des cavaliers, des chevaux et des tiers		
Pertinence de l'utilisation de l'espace et de l'aménagement du terrain		
Cohérence dans le choix et l'enchaînement des mises en situations		
Gestion du groupe : qualité de l'animation, adaptation du rythme		
Adaptation du mode de communication pour favoriser l'implication des cavaliers		
ENTRETIEN		
Objectivité de l'autoévaluation et pertinence de l'analyse		
Synthèse de l'évaluation		
<input type="checkbox"/> FAVORABLE <input type="checkbox"/> FAVORABLE		
MOTIVATION DE L'AVIS		

Noms Prénoms et signatures des évaluateurs.

**VERIFICATION DES EXIGENCES TECHNIQUES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
DESJEPS PERFORMANCE SPORTIVE - MENTION EQUITATION**

Date

Lieu

Candidat :

Nom

Prénom

TEST TECHNIQUE

Test A1

Validation : total \geq 18/30

VALIDÉ

NON VALIDÉ

Test A2

Validation : total \geq 18/30

VALIDÉ

NON VALIDÉ

Décision des évaluateurs :

TOTAL (A1 validé + A2 validé)

VALIDÉ

NON VALIDÉ

TEST PEDAGOGIQUE

Décision des évaluateurs :

Validation :
total \geq 18/30 et critère de gestion de la sécurité \geq 3/5

VALIDÉ

NON VALIDÉ

**EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION
(test technique validé + test pédagogique validé)**

VALIDÉES

NON VALIDÉES

II - La sélection :

La sélection aura lieu en même temps que les TEP.

L'attestation de réussite aux exigences préalables est une obligation pour être sélectionné. L'absence de réussite à un des TEP ne permettra pas au candidat de poursuivre la sélection.

Différentes épreuves seront mises en place afin de sélectionner les candidats :

- un entretien professionnel de motivation d'une durée de 20 minutes : il sera demandé au candidat de s'exprimer sur son CV et son projet professionnel.
- un test technique dans la discipline de l'option choisi avec un cheval personnel
- l'analyse de la performance d'un couple avec proposition de travail à court et moyen termes (10 mn) (ce couple étant un autre candidat) sur le parcours des tests de sélections.

Après observation de la performance, le candidat s'entretient 10 minutes avec le jury

- une épreuve écrite portant sur l'entraînement et la compétition.

Le test technique de la sélection se déroulera sur la même situation que les TEP. Les candidats n'auront donc qu'un seul parcours ou reprise à réaliser.

Les candidats seront jugés pour l'option « CSO » sur un parcours type amateur 2 grand prix.

Les candidats seront jugés pour l'option « Dressage » sur la reprise amateur 3 grand prix.

Les quatre épreuves de la sélection ont chacune un coefficient 1. Les candidats ayant les meilleures moyennes à l'issue des 4 épreuves seront sélectionnés.

Annexe 3

Dispense des exigences préalables à l'entrée en formation

I – Dispense des Exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire d'un Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport

II – Dispense des Exigences techniques préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences techniques préalables à l'entrée en formation le candidat justifiant de :

5 classements dans le 1er quart en compétitions de niveau Am 1 Grand Prix au minimum ou équivalent en CSO.

3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau Am 2 Préliminaire au minimum ou équivalent en Dressage.

III – Dispense des Exigences préalables à l'entrée en formation :

Est dispensé de la vérification des exigences pédagogiques préalables à l'entrée en formation le candidat titulaire d'un Diplôme d'Etat de niveau IV permettant l'enseignement des activités équestres contre rémunération en autonomie au sens de l'article L. 212-1 du code du sport, et justifiant de :

5 classements dans le 1er quart en compétitions de niveau Am 2 Grand Prix au minimum ou équivalent en CSO.

3 classements dans le 1er tiers en compétitions de niveau Am 3 Préliminaire au minimum ou équivalent en Dressage.

Le candidat souhaitant faire valoir ses performances en compétition pour la dispense du test technique des exigences préalables à l'entrée en formation DEJEPS ou de l'UC 4 devra en faire la demande par mail auprès de formation@ffe.com ; La demande doit préciser le nom, prénom et numéro de licence ainsi que les coordonnées complètes – adresse, téléphone et mël – du demandeur, accompagnée des justificatifs officiels des performances* à attester.